



# Vos démarches d'urbanisme en ligne sur votre commune

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, gratuitement et de manière sécurisée.

- ➔ Vous serez guidé à chaque étape, la saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire automatiquement pré-rempli, et sera accompagné des pièces justificatives à fournir.



**Nouveau  
service**

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation. Votre commune continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier.

**MAIRIE de Saint Maurice Navacelles**  
**Service secrétariat**

250 Route de Fontenille de Vis  
34520 SAINT MAURICE NAVACELLES

Tel : 04.67.44.61.62

<https://sve.sirap.fr/#/034277/>

Horaires d'ouverture :

MARDI et JEUDI de 9H à 12H00 et de 13H00 à 17H, VENDREDI de 10H à 12H00 et de 13H00 à 17H